



Budget primitif 2017

Présentation synthétique commentée.

Table des matières

Préambule.....	2
Orientations financières 2017.....	3
Les dépenses de fonctionnement.....	4
Les recettes de fonctionnement.....	9
Les dépenses d'investissement.....	11
Les recettes d'investissement.....	12
Les réserves.....	14
La capacité d'autofinancement.....	14

Préambule

Le budget primitif correspond à la prévision telle qu'elle est envisagée en connaissance des éléments actuels. A ce titre, certains postes de dépenses et de recettes sont des évaluations réalistes et prudentes.

Le budget sera actualisé si nécessaire et le conseil municipal en sera informé dès lors qu'une modification substantielle entraînera un écart significatif avec la prévision initiale (vote d'une décision modificative).

Orientations financières 2017

- **Orientations générales**

Les orientations nationales ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 2 février 2017.

Elles se caractérisent, pour 2017, par :

- Une nouvelle baisse importante des dotations atténuée, en partie, par les dotations de péréquations (DSU, DSR),
- des tensions budgétaires à anticiper du fait d'un équilibre fragile de la section de fonctionnement,
- un ajustement mécanique à opérer sur l'autofinancement et l'investissement,
- un effet ciseau (baisse des recettes, hausse des dépenses) qui se matérialise sur la section de fonctionnement même avec une maîtrise de l'évolution des dépenses réelles en raison d'un contexte économique peu favorable à l'évolution du produit fiscal.

Des arbitrages budgétaires ont été nécessaires à la fois pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, mais aussi pour garder une capacité à investir dans les années à venir.

- **Orientations propres de la Ville de Redon**

La Ville poursuit par ailleurs les objectifs suivants dans son budget primitif :

- Maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement tout en entretenant et valorisant le patrimoine communal,
- poursuite des investissements et en priorité la fin du financement des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal,
- maîtrise de l'endettement,
- intégration des effets des réformes nationales à un coût maîtrisé (réforme des cartes nationales d'identités) et avec des choix axés sur la qualité du service public à la population.

Les dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 : Dépenses à caractère général**

2 474 029 €

Lors de la préparation du budget, pour les dépenses à caractère général, il a été demandé aux services d'intégrer une économie de 4 % dans les propositions budgétaires 2017 par rapport aux réalisations 2016.

Par ailleurs, la Ville a inscrit 149 K€ de crédits pour des actions nouvelles en 2017.

Par rapport au budget 2016, les charges à caractère général sont en baisse de 4,90 %, soit environ 128 K€ de dépenses en moins. En comparant au compte administratif 2016, les dépenses inscrites au budget sont en hausse de 95 K€, soit + 3,98 %.

Une part de l'évolution provient de la hausse attendue des prix énergétiques, des charges liées aux contrats et prestations de service et de l'enveloppe dédiée à la formation du personnel.

- **Chapitre 012 : Dépenses de personnel**

6 722 100 €

Les charges de personnel sont en augmentation de 5,02 % par rapport au compte administratif 2016 soit une hausse de 321 461 € et en hausse de 217 K€ (+ 3,34 %) par rapport au budget 2016.

A compter du 1^{er} février 2017, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré augmente de 0,6% et est fixée à 5 623,23 €. Elle était depuis la dernière revalorisation intervenue le 1^{er} juillet 2016, égale à 5 589,69 €.

Le plafond de la sécurité sociale augmente de 1,6 % pour 2017. Le plafond mensuel passe ainsi de 3 218 € à 3 269 €. Le plafond annuel passe de 38 616 € à 39 228 €.

- **Cotisations patronales**

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
CNRACL	30,50 %	30,60 %	30,65 %
CNFPT	1 %	0,9 %	0,9 %
Urssaf Maladie IRCANTEC	12,80 %	12,84 %	12,89 %
Urssaf vieillesse plafonnée IRCANTEC	8,50 %	8,55 %	8,55 %
Urssaf vieillesse déplafonnée IRCANTEC	1,80 %	1,85 %	1,90 %
Retraite IRCANTEC Tranche A	3,96 %	4,08 %	4,20 %
Urssaf Accident du travail *	1,70 %	1,62 %	2,14 %

* Taux appliqué dans la collectivité

- **Evolution du SMIC**

	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	Evolution 2017/2016
SMIC horaire brut	9,61 €	9,67 €	9,76 €	+ 0,93 %
SMIC mensuel brut	1 457,55 €	1 466,62 €	1 480,27 €	

- **Avantages en nature**

Les évaluations forfaitaires des avantages en nature nourriture et logement pour le calcul des cotisations sociales devraient être réévaluées de 0,80 % pour 2017. L'avantage en nature nourriture devrait être ainsi porté à 4,75 € par repas.

- **Protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)**

Il est décomposé en trois parties :

- La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM).

Cette revalorisation indiciaire est programmée entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020. Les agents connaîtront en contrepartie de ces points d'IB et d'IM un abattement sur tout ou partie des indemnités, à la même date, dans le cadre du dispositif de « transfert primes/points ».

- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon.

L'harmonisation des modalités d'avancement d'échelon entre les trois fonctions publiques passe par l'abandon des avancements au minimum. La nouvelle grille indiciaire basée sur les anciennes durées maximales d'avancement est appliquée depuis le 15 mai 2016.

Cela a pour effet, en règle générale, un avancement indiciaire plus lent qu'auparavant.

- La réorganisation des carrières à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C, ainsi que pour la plupart des cadres d'emplois de catégorie A, générant des gains indiciaires pour rendre le déroulement de carrière des fonctionnaires plus intéressant, et donc plus coûteux pour les employeurs publics.

- **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Le RIFSEEP a vocation à :

- s'appliquer à tous les agents fonctionnaires et / ou contractuels de droit public, quel que soit leur grade ou leur filière,
- remplacer toutes les primes et indemnités, sauf celles énumérées par décret.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) : part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le Complément Indemnitare (CI) : part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Il est envisagé une mise en application effective à la Ville de REDON, ainsi que pour le CCAS, pour le 1^{er} avril 2017, après avoir mené la concertation avec les instances paritaires représentatives du personnel avec :

- La définition de groupes de fonction,

- l'intégration mensuelle d'1/12^{ème} de la prime annuelle dans le RIFSEEP à compter du 01/04/2017 et le versement unique en mars 2017 de l'ancienne prime due pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mars 2017, avec un surcoût 2017 estimé à 95 000 €, soit + 1,4% de la masse salariale,

- la revalorisation de la rémunération des contrats aidés (intégration de 1/12^{ème} de la prime annuelle et attribution d'un montant de régime indemnitaire).

○ **Dépenses exceptionnelles**

- Elections présidentielles (2 tours) et législatives (2 tours) : 3 permanences avec 6 chefs de bureau, 12 chefs de groupe et l'accueil des électeurs.

Dans ce contexte et comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la collectivité poursuit en 2017 sa politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite, ainsi que sa politique sociale de recrutement en faveur des contrats d'apprentissage et contrats aidés (emplois d'avenir et Contrats Uniques d'Insertion-Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi).

● **Chapitre 65 : Dépenses de gestion courante** **1 740 800 €**

○ **Indemnités maires et adjoints** **150 300 €**

Ce poste est en légère hausse par rapport à la prévision 2016. Il intègre les évolutions réglementaires des cotisations salariales et patronales et un budget de 2 000 € de formations pour les élus.

○ **Redevances et concessions** **6 000 €**

Le montant des redevances et concessions est en baisse par rapport à la réalisation 2016 et prend en compte l'évolution du coût des contrats de maintenance. Au sein du parc informatique, les licences d'utilisation des logiciels ont été optimisées et sont régulièrement renouvelées pour garantir la sécurité du parc (Mise à niveau en 2016 et pour deux ans de l'antivirus).

○ **Subventions aux associations** **460 021 €**

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été indiqué qu'il convenait de s'interroger sur le montant des crédits alloués aux associations, en particulier pour celles qui présentent un niveau de trésorerie et de placements importants ou en évolution significative.

Les subventions ont été reconduites à l'identique pour les associations en ayant fait la demande dans la mesure où le dossier est parvenu complet, à l'échéance demandée et lorsque le niveau de trésorerie ne dépassait pas un besoin standard pour le fonctionnement.

L'OMS et l'OMCL bénéficient en 2017 d'une enveloppe en hausse par rapport à 2016, respectivement de 82 855 € (+ 2 500 €) et 95 157 € (+ 3000 €). Une enveloppe complémentaire a également été accordée à l'Amical Club Redonnais pour l'entretien du terrain de football.

Les subventions n'intègrent pas les dépenses supplémentaires liées à la mise en place des rythmes scolaires dans les écoles privés puisque ces dernières ne se sont toujours pas positionnées pour l'année scolaire.

○ **Autres subventions et charges diverses** **1 106 479 €**

- Le S.D.I.S. a notifié la participation 2017 de la Ville à hauteur de 568 137 € (+ 4 966 € par rapport à 2016).

- Le C.C.A.S. sollicite une subvention d'équilibre de 400 000 € soit une hausse de 27 000 € par rapport à 2016.

- La subvention à l'association Confluence est maintenue au niveau de 2016, soit 127 853 €.

- La subvention à la caisse des écoles est maintenue à 2 500 €.

○ **Créances éteintes et admises en non-valeur** **18 000 €**

L'admission en non-valeur est réalisée sur la base d'une liste de titres présentés par le trésorier, titres pour lesquels il estime ne plus avoir de possibilités d'actions de recouvrement.

La créance éteinte, elle, s'impose à la collectivité en vertu d'une décision de justice et ne donne pas lieu à délibération. Elle est communiquée également par le trésorier.

Malgré un suivi régulier et attentif des créances en cours, la Ville de Redon a enregistré, sur 2016, 14 897 € de créances irrécouvrables et de non-valeurs. Une prévision de dépenses doit être inscrite pour 2017 à hauteur de 18 000 € pour faire face à la hausse constatée des procédures de rétablissement personnel et ce, malgré les efforts sur les recouvrements qui se poursuivent (relance, entretiens, collaboration étroite avec les services de la DGFIP, ...).

La Ville va déployer progressivement de nouveaux moyens de paiement sur 2017 pour faciliter l'encaissement de ses produits (TIPI).

• **Chapitre 66 : Dépenses à caractère financier** **511 000 €**

Les charges financières sont déterminées en prenant en compte les simulations de charges d'intérêts sur l'année. L'impact des intérêts courus est évalué.

Ce chapitre est en baisse par rapport au résultat 2016 de 16 K€ (-3,01 %).

- **Chapitre 67 : Dépenses exceptionnelles** **102 000 €**

Ce chapitre enregistre :

- Les sorties scolaires des élèves publics et privés Redonnais (4 100 €),
- une subvention à l'Elan Sportif Redonnais, section handball pour un emploi sportif (3 325 €),
- une subvention au FCAV pour un emploi d'éducateur d'école de football (2 052 €),
- une provision pour l'annulation de titres de recettes émis antérieurement (30 000 €),
- le financement du dispositif de l'argent de poche (1 200 €),
- la fin de la campagne de ravalement des façades (29 050 €),
- le démarrage des subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU (30 000 €),
- les charges exceptionnelles diverses (2 273 €).

- **Chapitre 68 : Les provisions** **0 €**

L'encours de dette de la Ville est maintenant sécurisé à 100 %. La provision pour risques sur les emprunts structurés a été reprise à hauteur de 80 000 € en 2016.

Compte tenu de certaines créances impayées pour certaines prestations (cantine, centre de loisirs, ...), il a été constitué en 2016 une première provision pour les risques d'impayés à hauteur de 23 400 €. Cette provision sera réexaminée annuellement et réévaluée si besoin.

Sauf élément nouveau exceptionnel, le dimensionnement de la provision à son niveau actuel est conforme aux principes de prudence et de sincérité.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section** **617 624 €**

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs détenus par la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire. Sur les années 2018 et suivantes, viendront s'ajouter les acquisitions des exercices 2017 et suivants au prévisionnel.

Les écritures de cession ne sont pas évaluées en prévision dans la mesure où elles donnent lieu à une décision modificative « technique » c'est-à-dire que la prévision est automatiquement ajustée à la réalisation. Elles sont par ailleurs sans impact budgétaire sur le fonctionnement puisque neutralisées avec le compte de cession 775.

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** **767 151 €**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	12 934 704 €
---	---------------------

Les recettes de fonctionnement

- **Chapitre 013 : Atténuation de charges** **76 000 €**

Ce chapitre enregistre les recettes provenant du remboursement sur rémunérations des agents au titre du supplément familial, des arrêts pour maladie, des décharges syndicales ou des absences liées à la maternité. L'année 2016 a connu un réalisé atypique et important.

Il reste difficile de prévoir ces montants liés aux aléas de la vie des agents de la collectivité. Il est prévu une stabilité sur ce poste au regard de la moyenne des réalisés sur 2014, 2015 et 2016.

- **Chapitre 70 : Produits des services et du domaine** **489 443 €**

Comme indiqué dans le rapport des orientations budgétaires, l'indice de prix des dépenses communales reflétait le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale en y intégrant une part de chaque dépense d'un budget communal (achats, personnel, charges financières).

Calculé par la Banque Postale en partenariat avec l'Association des Maires de France, son évolution permettait d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes. Il servait par ailleurs, jusqu'alors, de base au calcul des tarifs des services municipaux de la Ville de Redon. Pour 2016, la Banque Postale n'a pas renouvelé ce calcul.

Avec la disparition de l'indice de prix des dépenses communales, la proposition d'évolution des tarifs municipaux se basera ainsi sur l'évolution de l'inflation prévue par la Loi de Finances pour 2017 soit + 0,8 %. Cette évolution servira de base au calcul des produits des services et des domaines.

Les recettes sont prévues en hausse par rapport au réalisé 2016 (484 669 €). La Ville facturera, comme en 2016, l'intervention des services techniques à l'EHPAD « Les Charmilles », les remboursements des personnels aux budgets annexes (eau, assainissement, photovoltaïque) et le remboursement des coûts de l'architecture informatique mutualisée mise en place en 2015.

Il est rappelé que la Ville encaisse désormais l'intégralité des recettes des concessions de cimetières en 2016 alors qu'auparavant le CCAS percevait 1/3 de cette recette.

- **Chapitre 73 : Recettes de fiscalité** **9 223 680 €**

Le produit de la fiscalité directe locale est anticipé à 5 199 682 €.

La hausse du taux directeur des valeurs locatives décidée dans la Loi de Finances 2017 est de 0,4 %. La progression effective des bases prévisionnelles s'établit ainsi :

	2016	2017	Variation
Taxe d'habitation	11 501 338	11 373 000	- 1,12 %
Taxe foncière bâti	13 519 248	13 883 000	+ 2,69 %
Taxe foncière non bâti	49 790	50 200	+ 0,82 %

Les autres principaux produits prévus sont les suivants

- Attribution de compensation	:	3 395 754 €
- Droits de mutation	:	232 000 €
- FNGIR	:	3 549 €

Le FPIC n'a pas été notifié mais une stabilité de la recette est attendue pour 2017 à hauteur de 118 826 € (gel de l'enveloppe au niveau national).

Les autres produits (droits de place, ...) évoluent selon l'évolution des tarifs municipaux.

• **Chapitre 74 : Les subventions reçues et les dotations** **2 509 723 €**

Ces produits attendus seraient en diminution par rapport au perçu 2016 (2 640 370 €). Au moment du vote du budget, ces produits ne sont pas encore notifiés et relèvent donc d'estimations extrapolées selon les évolutions nationales.

Comme cela était annoncé et commenté dans le rapport des orientations budgétaires 2017, la dotation forfaitaire diminuerait de 183 K€.

Les allocations compensatrices de l'Etat versées au titre des exonérations fiscales ont été estimées.

Allocations (en attente)	Estimation
Taxe professionnelle	42 000 €
Taxe foncière	20 000 €
Taxe d'habitation	277 000 €

• **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** **433 122 €**

Les recettes des loyers sont estimées à 400 443 €, en baisse par rapport à 2016 (410 580 €) avec la fin des locations d'emplacements du parking de la rue de l'Union (vente du parking), le départ des locataires rue du Paradet (destruction de l'habitation) et le départ de locataires rue Jacques Prado (2 bureaux).

Autres produits de gestion courante : 32 679 €. Ces produits sont en baisse du fait d'une vente de bois exceptionnelle en 2016 et non reconduite en 2017 (vente de bois sur pied, pins maritimes de Bahurel).

• **Chapitre 76 : Produits financiers** **9 936 €**

Ce chapitre est en diminution par rapport au réalisé 2016 (412 333,84 €). Il correspond au remboursement des intérêts des emprunts globalisés eau et assainissement imputés en dépense au budget Ville. Le fonds de soutien pour les emprunts structurés a fait l'objet d'un versement unique en 2016 (401 665 €) et n'est donc pas reconduit en 2017.

• **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** **35 350 €**

Les produits de cession ne se prévoient pas en section de fonctionnement mais en investissement (au chapitre 024), alors que leur réalisation comptable se fait bien au compte 775.

Ceci explique pourquoi le chapitre 77 a connu un résultat de 89 874 € en 2016, rendant inopportune toute comparaison d'un exercice sur l'autre. Seule une évaluation forfaitaire de 35 350 € est inscrite.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **157 450 €**

Les subventions d'investissement sont, conformément à la réglementation, reprises au résultat au prorata de la durée de l'investissement financé (7 450 €).

Ce chapitre enregistre également la prévision des travaux réalisés en régie pour 150 000 €.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	12 934 704 €
---	---------------------

Les dépenses d'investissement

- **Chapitre 002 : Déficit antérieur reporté** **3 873 103,22 €**

Il s'agit du déficit d'investissement de l'exercice 2016 pour 3 873 103,22 €.

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** **325 792 €**

Ce chapitre prévoit la régularisation d'une recette inscrite dans les restes à réaliser du PEM et qui sera soit à rembourser, soit à compenser (subvention Région Bretagne).

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés** **817 159,72 €**

Emprunts en euros	813 207,00 €
Dépôts et cautionnement	3 952,72 €
Total	817 159,72

- **Chapitres 20, 21, 23 et 204**
 - **Dépenses d'équipement (hors PEM et hors restes à réaliser)** **3 957 941 €**

Domaine	Achat	Participation	Travaux	Total
Services communs	23 870		19 800	43 670
Services éducatifs	51 772			51 772
Services techniques	482 299	180 000	3 097 150	3 759 449
Informatique	100 550		2 500	103 050
Total général	658 491	180 000	3 119 450	3 957 941

→ Pour le détail des dépenses d'équipement, il convient de se reporter à la synthèse des investissements.

- **Crédits de paiements 2017 du PEM** **3 338 790,79 €**

→ Pour le détail des crédits du PEM, il convient de se reporter au détail de l'AP/CP 2017.

- **Dépenses d'équipement - Reste à réaliser** **4 044 238,27 €**

Reste à réaliser hors PEM : 1 209 389,27 €

Reste à réaliser du PEM : 2 834 849,00 €

→ Pour le détail des dépenses d'équipement, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

- **Chapitres 27 : Autres créances** **245 000 €**

Il s'agit de l'avance consentie au budget annexe « Photovoltaïque » pour la mise en place des panneaux photovoltaïques sur le futur centre technique municipal.

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **157 450 €**

Il s'agit ici des travaux en régie (150 000 €) et des reprises au résultat des subventions inscrites en recette de fonctionnement (7 450 €).

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** **636 785 €**

Il s'agit ici des reprises comptables des réseaux de voirie et d'éclairage public des lotissements terminés. Ces dépenses se compensent avec une subvention d'un montant équivalent en recettes à ce même chapitre.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	17 396 260 €
--	---------------------

Les recettes d'investissement

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** **767 151 €**

- **Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations** **15 480 €**

La Ville a vendu des parcelles pour une superficie de 318 m² au prix de 12 390 €, un terrain d'une superficie de 69 m² au prix de 1 035 € et un terrain d'une superficie de 137 m² au prix de 2 055 €. Ces ventes certaines sont enregistrées en montant prévisionnel de cessions.

Dans un esprit de prudence et de sincérité comptable, ce chapitre n'intègre que les cessions pour lesquelles un acte formalisé existe pour la vente (délibération). Les éventuelles futures cessions donneront lieu soit à une décision modificative, dans la mesure où elles compenseraient des projets complémentaires non intégrés au budget primitif, soit seront constatées en écart au compte administratif 2017.

• **Chapitre 10 : Dotations et fonds divers** **4 604 871,48 €**

Les dotations n'ont pas toutes été notifiées et font donc l'objet de la prévision suivante :

Origine	Méthode	Prévision
Fonds de compensation de la TVA	Selon les investissements éligibles 2015	226 000
Taxe d'aménagement	Moyenne des 4 dernières années	68 000,12
Excédent de fonctionnement capitalisé	Délibération du compte administratif	4 310 871,36

• **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** **8 848 617,52 €**

- Restes à réaliser 2016 PEM	: 4 096 266,00 €
- Restes à réaliser 2016 hors PEM	: 18 958,52 €
- Amendes de police	: 49 000,00 €

Nouvelles subventions d'investissement prévues :

DETR - Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville	12 000 €
Plan de relance du Conseil Départemental - Equipements sportifs	14 959 €
Fonds de soutien à l'investissement - Centre Technique Municipal	438 894 €
Réserve parlementaire - Centre Technique Municipal	5 000 €
CCPR - Solde du fonds de concours 2016	366 000 €
CCPR - Fond de concours 2017	160 000 €
Subventions attendues dans le cadre du P.E.M. (se reporter à l'AP/CP pour le détail)	3 687 540 €

• **Chapitre 16 : Emprunts et dette** **1 875 000 €**

Il est inscrit un emprunt sur l'exercice afin de couvrir le besoin de financement des principaux investissements de l'exercice et l'avance de trésorerie au budget photovoltaïque.

• **Chapitre 27 : Prêts et immobilisations financières** **30 731 €**

Ce chapitre enregistre les remboursements des budgets annexes pour les emprunts globalisés, payés sur le budget de la Ville mais correspondant à des budgets annexes.

Créance sur le budget eau	523 €
Créance sur le budget assainissement	25 979 €
Créance sur le budget photovoltaïque	4 229 €

• **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **617 624 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements, par ailleurs comptabilisés en dépenses de fonctionnement pour le même montant.

• **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** **636 785 €**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	17 396 260 €
--	---------------------

Les réserves

La totalité du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 a été affectée en investissement, sur l'exercice 2017, afin de permettre le paiement du crédit 2017 pour le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare.

La capacité d'autofinancement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement
11 549 929 €	12 777 254 €
Autofinancement dégagé	
1 227 325 €	

INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement	Recettes réelles d'investissement
16 602 025 €	13 499 700 €
dont :	dont :
PEM (avec RAR) : 6 174 K€	PEM (avec RAR) : 7 784 K€
Nouveaux investissements : 3 958 K€	Nouvelles subventions : 1 046 K€
RAR 2016 (hors PEM) : 1 209 K€	Dotations (FCTVA, ...) : 294 K€
Déficit Investissement 2016 : 3 873 K€	Excédent Fonctionnement 2016 : 4 311 K€
Remboursement emprunts : 817 K€	
Avance photovoltaïque : 245 K€	
	Autofinancement dégagé
	1 227 325 €
	Emprunt
	1 875 000 €

Capacité d'autofinancement nette = autofinancement - capital des emprunts remboursés dans l'exercice + créances sur autres établissements (remboursement du capital des emprunts contractés par la Ville pour l'eau et l'assainissement ou des avances aux autres budgets annexes) :

- Capital des emprunts à rembourser (c/1641 du budget) : 813 207 €
- Reversement au profit de la Ville de capital d'emprunts ou de créances : 30 731 €

La capacité d'autofinancement nette est égale à 444 849 €